

LES SOINS DE SANTÉ EN TEMPS DE PANDÉMIE : QUI Y A DROIT?

Version simplifiée

Selon les directives du ministère de la Santé et des Services sociaux
Soins de santé : services professionnels et hospitaliers



TEST DE
DÉPISTAGE



SOINS DE SANTÉ
EN LIEN AVEC LA
COVID-19



SOINS DE SANTÉ REQUIS
AUTRES QUE POUR LA
COVID-19

QUI EST COUVERT?



Couvert pour toute personne
qui se trouve sur le territoire
du Québec, quel que soit son
statut, qu'elle ait ou non une
couverture d'assurance-santé.

Couverts pour toute personne
qui se trouve sur le territoire
du Québec, quel que soit son
statut, qu'elle ait ou non une
couverture d'assurance-santé

Règles habituelles

QUI FACTURER?



RAMQ

Pour les personnes avec la
couverture PFSI :
facturer le PFSI.
Pour tous les autres :
facturer la RAMQ
(ou la compagnie d'assurance,
si la personne a une assurance-
santé privée)

Règles habituelles

Crédits pictogrammes: 1.2-3: OCHA Humanitarian Icons, 4. Icon 54, 5. bill par Zulfahmi Al Ridhawi / Noun Project